

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 24 juin 2026

**DEL\_20260624\_01**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**  
**25**  
**28**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention cadre de partenariat relative au dispositif d'aide à la pratique sportive**

**Approbation et autorisation de signature**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Guillaume HENNEQUIN – Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE  
Eric MEIGNEN – Denis ROULAND – Laurence DUPONT Sébastien WAIRY  
Benoît PICHARD – Stéphanie BURNEL – Thierno DIALLO  
Catherine LE GRALL– Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)  
Edwin SANCHEZ-NOVAS – Magali MACE – Brieg PICAULT  
Gilbert LEMESTRE -- Denis DIDELON - Christelle CARO – Gabriel MULET  
Blandine BAZIN - Jérémy BOUVIER

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Stéphanie CHAGNON a donné son pouvoir à Jessica NICOLAS (arrivée à 18h40)  
- Harmonie MOESSARD a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE  
- Alice RIAUD a donné son pouvoir à Denis DIDELON -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**25 juin 2026**

**Absente :** Mariam SHEIKH

Mme Christelle CARO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation avait été faite le  
**17 juin 2026**

Exposé,

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Trignac proposait jusqu'à présent une aide à la pratique sportive dénommée « Pack Sport », matérialisée sous forme de chèques ANCV ;

L'organisme émetteur de ces chèques a suspendu ce dispositif, rendant nécessaire l'adaptation des modalités d'intervention du CCAS en matière de soutien à la pratique sportive

La Ville de Trignac et son CCAS souhaitent maintenir un soutien financier en faveur de l'accès des jeunes aux activités sportives de la ville, âgés de 4 à 17 ans, sous conditions de ressources et conformément aux critères du règlement des aides sociales facultatives du CCAS.

La mise en œuvre de cette aide donnera lieu à la signature de conventions tripartites entre le CCAS, la Ville de Trignac et les associations sportives concernées.

La priorité sera accordée aux associations sportives située sur le territoire de la Commune de Trignac ou exerçant une activité régulière.

Toutefois, une ouverture pourra être envisagée, au cas par cas, pour des associations extérieures à la commune, dès lors que l'activité sportive concernée n'est pas proposée localement.

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'une délibération sera prochainement adoptée, en ce sens, par le Conseil d'Administration du CCAS de Trignac.

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 1er avril 2026,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 15 Juin 2026,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 044-214402109-20260624-DEL\_20260624\_01-CC

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver la convention cadre de partenariat relative au dispositif d'aide à la pratique sportive,
- **Article 2** : De dire que les conventions à venir seront sans incidence financière sur le Budget de la Ville de Trignac.
- **Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 044-214402109-20260624-DEL\_20260624\_01-CC